



Je refuse de signer une succession que ce passe t'il

Par **gangja**, le **14/04/2012** à **09:27**

Bonjour, rnsuite aux deces de ma mere elle donnez droit d'usage a sont comcubin il n'etait pas paxe on me demande de signez la succession de repondre aux d'obseques de signez l'acceptation pour le pret des fenetres de la maison qui reste a payer pret qu'elle a fait avec sont conjoint de payer les frais de notaire sont comcubin veut recuperer les loyer qui la verse sur le pret de la maison maison acheter a 50 pour 50 pour ma mere je aucun droit de rentrer dans la maison je n'ai pas etait nommer sur le faire part j'ai assister seul a l'enterment sans me joindre a la famille on m'a refuse de voir ma mere on me refuse de prendre des souvenirs qui se trouvent dans la maison de ma mere je suis passez obligatoirement en indivision avec mes freres et sont comcubin on me rejete et je ne veut pas signer la succession ni accepter etre en indivision sachant que je ne pourrais jamais jouir des biens de ma mere sachant que l'on me refuse de venir dans la maison je n'aurai jamais connaissance de l'amelioration de la maison ou la degradation quelle sont mes droits j'ai le droit de reclamer ma part pour ne pas accepter d'etre en indivision ma mere avait fait un testament laissant l'usufruit ou droit d'usage sont comcubin a choisi le droit d'usage pour evitez de trop payer de frais de succession pourriez vous m'orienter sur mes droits je refuse de signer la succession